
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
à l'Assemblée Générale Mixte
du Vendredi 29 Juin 2007
Exercice 2006
(Code de Commerce, Article L.225-37)

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prescrit quant aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les procédures de contrôle interne mises en place par la société et ses filiales, les éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

1 – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. COMPOSITION, RENOUVELLEMENT ET ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est composé de 6 Administrateurs élus pour 6 ans par l'Assemblée Générale.

Au 31 Décembre 2006, le Conseil est composé de :

- Monsieur Xavier ANTONI
- Monsieur Loïc de KERTANGUY
- Monsieur Gilbert SONNERY
- Monsieur Paul CHARBIN
- Monsieur Bernard BLANC
- Monsieur Alain de BOISSIEU

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un ou plusieurs vice-Présidents.

Le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Xavier ANTONI. Il a été réélu pour la durée de son mandat d'Administrateur par le Conseil d'Administration le 15 Juillet 2003.

Au cours de cette même séance, le Conseil d'Administration a reconduit aux fonctions de vice-Présidents : Monsieur Loïc de KERTANGUY et Monsieur Paul CHARBIN. Ce dernier a démissionné de sa fonction de Vice-Président en date du 29 Juin 2005, et a été remplacé par Monsieur Gilbert SONNERY, nommé Vice-Président par le Conseil d'Administration du 7 Juin 2005, avec effet au 1^{er} Juillet 2005.

Le Président, Monsieur Xavier ANTONI, assume seul, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société.

B. ROLE ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Organe de définition des politiques à mettre en œuvre, le Conseil fixe, sur présentation du Directeur Général et en tenant compte des éléments de réflexion ou de gestion apportés par celui-ci, les orientations générales de l'activité de la société et procède aux arbitrages d'ensemble.

Le Conseil contrôle l'application des politiques déterminées par lui. Il décide le budget prévisionnel proposé par le Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement ainsi que des participations financières.

Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou, s'il ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs.

L'ordre du jour est établi par le Président ou les demandeurs signataires de la convocation.

Il n'existe pas de comité ayant une fonction particulière, comme un comité d'audit.

Au cours de l'exercice 2006, votre Conseil d'Administration s'est réuni les 21 Avril, 8 Juin, 30 Juin, 31 Août et 20 Octobre.

Le fonctionnement des organes sociaux s'exerce donc conformément aux prescriptions légales.

2 – PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

✓ *Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne*

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- la réalisation et optimisation des opérations et des ressources;
- la qualité et la fiabilité des informations financières;
- la protection des actifs;
- Le respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

✓ *Description synthétique des procédures de contrôle mises en place :*

2-1. SA MRM

L'activité de la SA MRM est réduite à la plus simple activité de Holding.

C'est le Directeur Général qui contrôle les factures et effectue tous les paiements.

C'est également le Directeur Général qui exerce le contrôle des comptes sociaux et consolidés de MRM, par une revue semestrielle des arrêtés comptables.

La tenue de la comptabilité sociale de SA MRM a été confiée à un cabinet d'expertise comptable.

Ce même cabinet établit également les comptes consolidés du Groupe ; il émet préalablement à chaque clôture comptable des instructions de consolidation à destination des principales entités : Groupe MRI, Edoardos Martin, JB Martin Company et JBM Martin Limitée. Un format de restitution unique a été défini, composé d'un bilan et d'un compte résultat détaillés ainsi que d'informations complémentaires (tableaux de variation des actifs non courants, des dépréciations et provisions, état de variation des capitaux propres, tableau de flux de trésorerie...). Le reporting doit être établi selon le référentiel IFRS. La cohérence des données reçues est revue préalablement à chaque arrêté comptable.

Les Commissaires aux Comptes se livrent, dans le cadre de leur mission légale, à une revue de l'arrêté comptable semestriel de MRM SA, tant social que consolidé, et à l'audit des comptes individuels et consolidés de la Société.

2-2 GROUPE MRI

Depuis la vente des deux dernières sociétés actives du sous Groupe MRI en juin 2006, l'activité de la SAS GROUPE MRI est réduite à la plus simple activité de Holding.

Son unique filiale, la SAS TECALEMIT FLUID SYSTEMS , n'a plus aucune activité.

C'est le Président qui exerce le contrôle des comptes sociaux de GROUPE MRI et TECALEMIT FLUID SYSTEMS, par une revue semestrielle des arrêtés comptables.

Les Commissaires aux Comptes se livrent, dans le cadre de leur mission légale, à une revue de l'arrêté comptable semestriel de GROUPE MRI et TECALEMIT FLUID SYSTEMS.

2-3 EDOARDOS MARTIN (Mexique)

Etant cotée à la bourse de Mexico, notre Société est soumise de la part des autorités de tutelle de la bourse à des règles de contrôle très strictes et souvent similaires à ce qui existe en France pour ces mêmes Sociétés.

2-3-1 Obligations spécifique : Comité d'Audit

Composition

Ce Comité est une émanation du Conseil d'Administration , il est composé de membres indépendants du Conseil (qui ne représentent pas la majorité de contrôle), des commissaires aux comptes et d'Audits externes.

Rôle

Il porte sur l'examen des opérations effectuées avec des personnes ayant une relation avec la Société, ce qui fait l'objet d'un rapport par un Audit externe spécialisé dans ce domaine (proche de l'Article 101 en France).

Ce comité examine notamment les prix de cession entre sociétés filiales du Groupe EDOARDOS MARTIN, et émet un rapport où sont examinés les politiques comptables, le contrôle interne et les systèmes informatiques.

Corporate Governance

Par ailleurs nous devons faire à la Bourse un rapport sur les pratiques de « Corporate Governance » relatant la composition du Conseil et la représentativité des actionnaires majoritaires et minoritaires, le pourcentage de membres indépendants (optimum est d'en avoir 25 %), le nombre de réunions internes, le contrôle interne.

2.3.2 Informations Comptables et Financières

La comptabilité est gérée par une équipe.

Nous disposons de plus d'une équipe de sept Auditeurs internes dont le rôle est d'effectuer périodiquement des inventaires physiques, de vérifier les comptes caisses et les comptes clients de nos succursales.

Ces vérifications portent sur les cent vingt cinq magasins en exploitation, elles sont effectuées en moyenne une fois tous les deux mois sans préavis.

Les coûts et marges sont rapprochés des standards, les écarts sont contrôlés tous les mois par la Direction et les intéressés.

Le reporting mensuel de chaque filiale est disponible dans un délai inférieur à six jours ouvrables.

2-4 JB MARTIN Company (USA)

Nous disposons d'un système de contrôle interne pour avoir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les activités de l'entreprise sont exécutées sous le contrôle du Management .

Ces contrôles recouvrent (trois catégories)

Achats et Paiements

- Les vice Présidents et Directeurs de la Société établissent avec le département Achat qui a délégation pour acheter, la nature des références ou des services à acheter. Cette autorisation est couramment donnée verbalement au directeur des achats.
- Les vice Présidents et Directeurs de la Société ont leur position hiérarchique autorité pour acheter.
- Tout chèque de 1.000 Us\$ ou plus doit porter deux signatures.

Stocks

- Un inventaire physique des matières premières est fait chaque mois
- L'inventaire physique des fournitures, travaux en cours et produits finis, est fait une fois par an.

Finances et Comptabilité

Des auditeurs indépendants effectuent une revue limitée des comptes à fin juin

Des auditeurs indépendants effectuent un Audit complet des comptes pour l'arrêté de fin décembre.

2-5 JB MARTIN Limitée (Canada)

2-5-1 Environnement du Contrôle Interne

JB Martin Limitée regroupe trois activités spécialisées chacune sur un marché différent, soit les tissus pour renforts de composite, les tissus pour la protection, et le velours. Chaque activité est animée par un

dirigeant spécialisé dans son marché particulier qui supervise la conception, la fabrication et la commercialisation des produits. Chaque activité peut ainsi capitaliser sur une connaissance approfondie de son marché et bénéficier des efforts d'une équipe spécialement formée et focalisée.

L'administration et la comptabilité sont gérées par un contrôleur interne qui se rapporte directement au directeur général de JB Martin Limitée. Ce schéma permet à chaque activité de maintenir une grande autonomie au niveau de la gestion de son marché tout en assurant un contrôle centralisé des informations comptables et financières.

2-5-2 Informations Comptables et Financières

Le contrôleur a la responsabilité de produire les comptes de JB Martin chaque mois et de valider les procédés internes comptables de la société. Ce travail est fait à l'aide de logiciels récents de traitement de l'information. Le directeur général a la responsabilité d'approuver ces comptes avant distribution. Chaque activité est ensuite informée de sa performance lors d'une réunion afin que la direction de cette dernière puisse apporter les modifications nécessaires.

Les comptes de JB Martin Limitée sont soumis semestriellement au contrôle de vérificateurs externes.

- ✓ Appréciation de l'adéquation des processus de contrôle interne au regard des objectifs précisés, de leur correcte application et de leur efficacité

Les procédures apportent une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs de contrôle interne.

3 – DEFAILLANCES OU INSUFFISANCES GRAVES DE CONTRÔLE INTERNE IDENTIFIÉES

Néant.

4 - EN CE QUI CONCERNE LES EVENTUELLES LIMITATIONS DE POUVOIRS APPORTES A LA DIRECTION GENERALE

Votre Président du Conseil d'Administration assume la Direction Générale de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur. Aucune limitation n'a été apportée à ses pouvoirs ; il dispose ainsi de tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société, ce sous réserve des pouvoirs attribués à votre Conseil d'administration et à votre Assemblée

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, vos Commissaires aux comptes vont vous présenter maintenant leurs observations relatives aux procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Fait le 23 Mai 2007

Monsieur Xavier ANTONI
Président du Conseil d'Administration